



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 novembre 2002**

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS Lancement d'un  
appel d'offres pour la mise en façade des réseaux aériens EDF**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 novembre 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,  
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme  
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

**Excusés :**

*Madame Lefebvre ayant quitté la séance sans désigner de mandataires est excusée.*

*Conseillers :*

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002**

DELIBERATION D20020351

**Voirie Circulation Sécurité Routière**

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS Lancement d'un  
appel d'offres pour la mise en façade des réseaux aériens EDF**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le périmètre d'aménagement de l'avenue de Paris, il apparaît qu'un certain nombre de réseaux électriques aériens sont existants sur tout le linéaire de l'opération. Ces réseaux sont disgracieux et il est nécessaire d'en assurer l'effacement par la technique de pose discrète d'un câble torsadé sur les façades.

S'agissant de réseaux de distribution électrique, la convention de concession en date d'avril 1998, qui lie E.D.F. et la Ville de Niort, indique que cette dernière doit être maître d'ouvrage pour ce type d'opération, et qu'E.D.F. participe à hauteur du 40 % du montant HT des travaux.

Pour mener à bien cette opération sous maîtrise d'ouvrage Ville, un maître d'œuvre a été désigné (BETURE-Infrastructure), qui a pour mission de mener les études correspondantes, de préparer l'appel d'offres et d'assurer le suivi des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation des entreprises élaboré par le BETURE,
- autoriser le lancement de l'appel d'offres correspondant,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à venir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjointe Déléguée

**Fabienne RAVENEAU**

[Ordre du jour](#)